



PROGRAMME DE FORMATION

Module 2

Le kit de survie comptable : les bases obligatoires pour les associations (comptabilité d'engagement)

LUNDI 3 ET MARDI 4 DÉCEMBRE 2018

FORMATEUR ET FORMATRICES : Blandine VOINEAU, Laure GEORGET et Kévin EYBERT

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Permettre aux responsables de structures associatives de prendre connaissance des obligations légales (notamment fiscales) liées à la comptabilité ;
- Se doter des outils pour tenir une comptabilité associative de base (comptabilité d'engagement) ;
- Acquérir les bases liées aux obligations du plan comptable : répondre aux obligations de la comptabilité d'engagement ;
- Se questionner autour de l'articulation entre projet associatif et obligations comptables.

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtrise des obligations fiscales et comptables des associations ;
Connaissance des critères obligeant les associations à passer d'une comptabilité de trésorerie à une comptabilité d'engagement ;
Compréhension des enjeux des différents éléments de la comptabilité d'engagement (compte de résultat, bilan, livre-journal) ;
Capacité à mobiliser les connaissances comptables acquises dans le cadre réel des comptabilités des structures associatives des stagiaires participant à la formation.

PROGRAMME PAR DEMI-JOURNÉE

LUNDI 3 DÉCEMBRE MATIN

Accueil des participant-e-s entre 9h30 et 10h.

Courte introduction aux obligations fiscales

Identifier et différencier les différentes obligations fiscales :

- liées à l'occupation d'un local (taxe d'habitation, taxe foncière) ;
- liées à l'emploi de salarié.e.s (déclaration sociale nominative, taxe d'apprentissage, contributions à la formation professionnelle continue) ;
- liées à l'activité économique (impôt sur les sociétés, contribution économique territoriale, taxe sur la valeur ajoutée) ;
- liées à la gestion patrimoniale de l'entreprise.

Les obligations comptables : la comptabilité d'engagement

Définition et périmètre : qu'est-ce que la comptabilité d'engagement, quels sont ses avantages et ses inconvénients, qui doit s'y soumettre et ce que cela implique.

Éléments théoriques fondamentaux : l'équilibre de la double écriture, les débits et les crédits liés aux emplois et aux ressources.

Pause repas 13h

LUNDI 3 DÉCEMBRE APRÈS-MIDI

Reprise de la journée à 14h30

Reprise des éléments théoriques fondamentaux de base (écriture double et logique des emplois/ressources) et présentation des exercices, évaluation et prise en compte des niveaux de chacun.

- À partir d'opérations économiques communes provenant du quotidien des associations des stagiaires, les traduire en écritures comptables, les agencer dans le compte de résultat et dans le bilan pour comprendre :
 - la classification des comptes ;
 - la logique du débit et du crédit ;
 - le rôle du compte de résultat et du bilan ;
 - les éléments composant le compte de résultat et le bilan.

Fin de la première journée de formation à 18h.

MARDI 4 DÉCEMBRE MATIN

Accueil des participant.e.s à 9h30

Reprise des éléments vus la veille (questions/réponses)

Exercices d'application :

- Suite des exercices de la veille
- Pour faire écho au module 1 (comptabilité de trésorerie), et pour illustrer notamment la logique de la comptabilité d'engagement, introduire la notion de trésorerie nous permettra de souligner la différence avec le compte de résultat et leur complémentarité dans les projections qu'ils permettent.

Pause repas 13h

MARDI 4 DÉCEMBRE APRÈS-MIDI

Reprise de la journée à 14h30.

- Synthèse des deux jours de formation ;
- Documentation «Pour aller plus loin» et continuer l'apprentissage sur le mode de l'auto-formation ;
- Discussion et réflexion commune autour de la problématique de la comptabilité et de l'émancipation (programme de recherche du CREFADA) ;
- Retours et bilan de la formation

Fin de la formation à 18h.

Chaque stagiaire repart avec des documents ressources et des matrices fonctionnelles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Il s'agit d'une part de mettre en lumière les *obligations* auxquelles doivent se soumettre les acteurs et les actrices des structures associatives pour différencier les pratiques comptables à mettre en œuvre selon les associations. Parallèlement, définir théoriquement les outils comptables et illustrer, par des exercices pratiques tout le long de la formation, les enjeux et les intérêts de tels outils. Les apports théoriques sont à la fois d'ordre méthodologique et articulés à des éclairages très précis issus de sciences économiques et d'ouvrages de comptabilité associative. Un ensemble de documents-resources seront mis à la disposition des stagiaires tout au long de la formation et disponibles à la récupération sur clé usb.

MOYENS ET SUPPORTS

A partir d'une formation orale supportée par des diaporamas animés, le formateur et les formatrices proposeront une formation théorique complétée par une série d'exercices pratiques depuis des fichiers tableur (Excel/ Open Calc). Il est donc nécessaire que les stagiaires viennent avec leur ordinateur portable et leurs documents comptables informatiques (pour illustrer les éléments comptables enseignés à partir des réalités des structures associatives des stagiaires).

LES FORMATEUR ET FORMATRICES

Blandine VOINEAU, Formatrice diplômée du DHEPS (diplôme des Hautes études de Pratiques Sociales) Master Sciences de l'Éducation (Strasbourg), Master Sciences et Pratiques de Arts (Aix-Marseille), BAFA.

Laure GEORGET, actuellement responsable de la gestion administrative et financière d'une association fiscalisée. Master Ecole de Commerce (Marseille). Plusieurs formations courtes en comptabilité et gestion.

Kévin EYBERT, DUT de Gestion des Entreprises et des Administrations (DUT GEA à Paris-V), Maîtrise d'Expertise Economique (Paris-XII), ancien collaborateur juriste et comptable de la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Région Île-de-France (CCI IDF).

PRÉ-REQUIS Connaissance du monde associatif, motivation et volontarisme, bases de logiciel tableur Excel/Open Calc (pour les exercices pratiques).

PUBLIC Animateurs/trices et bénévoles associatifs en situation de responsabilité ou de pilotage de projet, direction et coordination de structures associatives ayant à tenir une comptabilité, personnes souhaitant créer une association.

EVALUATION Un temps spécifique est prévu pour les bilans oraux et les retours écrits (« évaluations à chaud ») des stagiaires en fin de formation.

NOMBRE DE STAGIAIRES Nombre de stagiaires total : entre six et vingt personnes.

DURÉE, DATE ET LIEUX DE FORMATION La formation aura lieu les 3 et 4 décembre 2018, à Marseille, le lieu est encore à confirmer.

COÛT DE FORMATION 518 euros

